



PARCOURS LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

Période de réalisation de la session

Session ouverte du 1er janvier au 31 décembre 2022

Durée totale estimée

3 heures`

Prix

50 euros

L'inscription est prise en compte lorsque celle-ci est effectivement réglée.

Objectifs

Connaître et comprendre les obligations légales et réglementaires qui s'imposent aux avocats afin de prévenir toute instrumentalisation de vos services à des fins criminelles.

- Comprendre les concepts et les mécanismes relatifs au blanchiment d'argent
- Identifier les risques que vous pouvez encourir
- Organiser votre dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans votre structure

Prérequis

Être un professionnel du droit (avocat).

Niveau

Niveau 2 sur 3 : approfondissement des connaissances et des pratiques de la matière

Séquences d'apprentissage

La formation se compose d'un parcours de 8 modules que vous pourrez suivre à votre rythme avec le déroulé suivant

1. Les enjeux de la LCB-FT
2. Cadre normatif et démarche
3. Réaliser sa cartographie des risques
4. Procédures et contrôles internes
5. Le devoir de vigilance
6. La déclaration de soupçon
7. Les sanctions encourues et le contrôle exercé par les Ordres
8. Les CARPA

Nature des travaux demandés

La formation alterne des vidéos, des articles, des documents interactifs, des infographies et des outils à votre disposition.

Au-delà de la formation, le CNB a conçu différents supports et outils pour vous aider à vous mettre en conformité :

- un guide pratique LCB-FT ainsi que des exemples de formulaires et procédures internes
- un outil de cartographie des risques LCB-FT
- un outil de classification des risques LCB-FT

Vous pourrez à tout moment poser des questions par écrit sur la plateforme avec la réponse d'experts. Vous pourrez également poser vos questions directement lors d'une conférence en ligne organisée pendant votre parcours.

Intervenants

- Michelle Billet, ancienne présidente de la commission de contrôle des CARPA
- Arnaud de la Brunière, Avocat et Président de l'Union Nationale des CARPA
- Jean-Christophe Cabotte, chef du département de l'Analyse du Renseignement et de l'information de Tracfin
- Chantal Cutajar, Maître de conférence, directrice du Master 2 juriste compliance officer et du Master 2 sur les investigations financières à l'échelle européenne
- Olivier Fontibus, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Versailles
- Pascale Honorat, Directrice de l'Observatoire du Conseil national des barreaux
- Jean-Charles Krebs, Secrétaire Général de la CARPA de Paris et Président d'Honneur de l'UNCA

Spécialisation concernée

Cette formation concerne tous les praticiens (généralistes). Elle pourra notamment permettre aux avocats titulaires de la mention de spécialisation « Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication » de déclarer des heures de formation au titre de cette spécialisation.

Modalités d'assistance pédagogique

Le forum d'échanges sur la plateforme 360Learning qui héberge le parcours permet de poser des questions à un référent. Ce dernier répondra sous 48 heures.

Coordonnées de la personne chargée des relations avec les apprenants

Linda BOUTALEB – ixadfc2@ixad.fr – 03-20-90-77-35

Modalités de sanction de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation.

Modalités d'évaluation de la formation

Bilan de fin de formation.